

Le Comité régional,

Ayant examiné le rapport présenté par le Directeur régional au sujet de la résolution WPR/RC18.R1 sur la planification intégrée adoptée par le Comité à sa dix-huitième session,

1. NOTE qu'il y a un grand nombre d'organisations actives qui représentent un potentiel de ressources considérable pour le développement des programmes de santé nationaux;
2. RECOMMANDE que les administrations sanitaires nationales utilisent au maximum les renseignements recueillis en vue d'exploiter plus efficacement ces ressources et
3. DEMANDE au Directeur régional d'aider autant que possible les administrations sanitaires à coordonner les travaux des organisations sanitaires bénévoles avec leurs propres activités.